

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avenant à la convention entre la Ville de Quimper et l'association Cezam Finistère
ALVAC**

Il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, la convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Finistère ALVAC, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies.

La convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Finistère ALVAC, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies, arrive à expiration le 31 décembre 2014.

Afin de permettre la poursuite de cette action sur l'année 2015, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le maire à signer un avenant de prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET